



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 121903

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la politique agricole. En raison de la diminution du nombre d'exploitations agricoles, une baisse des budgets consacrés à l'agriculture risque d'être envisagée. Une telle perspective serait inacceptable car elle ne tiendrait pas compte des mutations profondes auxquelles doit faire face actuellement l'agriculture française : exigences environnementales, évolutions des besoins techniques, traçabilité alimentaire... Ces évolutions requièrent un soutien accru des pouvoirs publics et un renforcement des missions du ministère de l'agriculture dans une perspective de développement agricole durable. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les orientations de son gouvernement afin de permettre à l'agriculture française de répondre aux exigences des consommateurs et aux impératifs du développement durable.

Texte de la réponse

Depuis sa fondation, en 1962, la politique agricole commune (PAC) a su répondre aux nombreux défis qu'elle a rencontrés. Elle a d'abord été une politique de soutien à la production et à sa modernisation, mise en place pour assurer l'approvisionnement de l'Union européenne et assurer un revenu équitable aux producteurs tout en gérant les variations importantes des prix et de quantité qui sont les caractéristiques des marchés agricoles. Aujourd'hui, la PAC permet toujours d'atteindre ces objectifs, ainsi qu'un niveau de sécurité alimentaire très élevé, tant au niveau de la quantité que du point de vue de la sécurité sanitaire ou de la qualité. Elle a non seulement évolué pour prendre en compte les nouvelles attentes des citoyens européens, notamment au travers d'un développement durable, mais a également préservé un certain modèle social, auquel les citoyens sont profondément et légitimement attachés. La question de son avenir sera posée à l'occasion du « bilan de santé » de la PAC, prévu pour 2008, ainsi que lors de la clause de rendez-vous sur le budget européen programmée en 2008-2009. Cette clause a été décidée lors du Conseil européen de décembre 2005 et devrait aborder l'ensemble des politiques communes ainsi que leur mode de financement. Cette discussion, utile pour tracer la voie de la PAC sur le long terme, ne saurait en aucune façon remettre en cause pour les agriculteurs le calendrier prévu par la réforme de 2003 ni les perspectives financières actuelles, qui prévoient le maintien des aides de la PAC jusqu'en 2013. Face aux pressions de tous les bords, tant internes à l'Union européenne qu'internationales, il sera nécessaire de veiller à ce que, sous couvert de simplification, de « bilan de santé » ou de révision des perspectives financières, la PAC ne soit vidée ni de son budget, ni de son contenu, ni de ses outils. Le Gouvernement français est donc déterminé à garantir la poursuite d'une politique agricole ambitieuse dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens européens.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121903

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3472

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4417